

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCEX

**CIRCULAIRE
28 juin, 2010**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Biovail Corporation (BVF)
Fusion**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Biovail Corporation (« Biovail ») et Valeant (« Valeant ») ont annoncé le 21 juin 2010 qu'elles ont conclu un accord de fusion selon lequel les deux compagnies créeront une nouvelle compagnie qui portera le nom de Valeant Pharmaceuticals International, Inc. (« l'Entente »). Selon les modalités de cette Entente qui a été approuvée unanimement par les conseils d'administration de Biovail et de Valeant, les actionnaires de Valeant recevront, tout juste avant l'entrée en vigueur de la fusion, 1,7809 action de Biovail et un dividende spécial de 16,77\$ pour chaque action ordinaire détenue. Après l'entrée en vigueur de l'Entente, les actionnaires de Biovail et de Valeant détiendront respectivement environ 50,5% et 49,5% de la nouvelle compagnie.

La transaction, qui est prévue être complétée avant la fin de l'année 2010, est assujettie à l'approbation des actionnaires de Biovail et de Valeant ainsi qu'aux approbations réglementaires. Il est attendu qu'une fois l'Entente effective, Valeant Pharmaceuticals International, Inc. versera un dividende spécial de 1,00\$ aux actionnaires de la nouvelle compagnie.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 085-2010